

Office des normes du gouvernement

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, a annoncé au mois de mai que l'Office des normes du gouvernement canadien (Canadian Government Specifications Board) devenait l'Office des normes générales du Canada (Canadian General Standards Board). Ce nouveau nom est plus représentatif de l'Office qui regroupe des représentants des provinces, des municipalités, de l'industrie, des consommateurs et du gouvernement fédéral.

L'Office des normes générales du Canada (ONGC) est chargé de l'élaboration de normes consensuelles qui sont largement utilisées par tous les ordres de gouvernement, par l'industrie et par les consommateurs. L'Office est aussi un organisme accrédité par le Conseil des normes du Canada pour l'élaboration de normes nationales. L'ONGC a commencé récemment la mise en oeuvre d'un programme national d'homologation et d'accréditation s'appliquant aux services et aux produits.

A l'heure actuelle, les efforts de l'ONGC portent sur l'élaboration de normes sur la résistance à l'inflammabilité des textiles utilisés dans les hôpitaux, les pièges indolores pour les animaux, les vêtements de flottaison individuels pour les enfants, les produits pétroliers, les isolants et leur installation, la nourriture pour les animaux et la thermographie.

Bourses à quatre étudiants

Le 23 mai a eu lieu la première remise officielle des bourses tirées d'un fonds de dotation créé à l'occasion du Jubilé de la reine Elizabeth.

Les récipiendaires des bourses de 1980-1981 sont les suivants: Mlle Danielle Maltais, étudiante à l'Université d'Ottawa, qui étudiera l'histoire et la littérature canadiennes à l'Université Carleton, aussi à Ottawa; Mlle Susan Louise Ford, étudiante à l'Université Wilfrid-Laurier (Waterloo, Ontario), qui étudiera la littérature québécoise à l'Université du Québec à Trois-Rivières; Mlle Deidre Shauna Lynch, étudiante à l'Université de la Colombie-Britannique (Vancouver), qui étudiera la langue française de même que la littérature et l'histoire canadiennes-françaises à l'Université Laval, Québec; M. Christophe James

Wilhelm, étudiant à l'Université de Regina (Saskatchewan), qui étudiera l'histoire canadienne à l'Université de Montréal.

Les bourses, reçues pour l'année universitaire 1980-1981, valent \$4 000 chacune (en plus des frais de voyage) et sont accordées pour la première fois en vertu d'un nouveau programme de bourses à l'intention des étudiants canadiens du niveau du baccalauréat désirant poursuivre des études dans leur seconde langue officielle pendant un an.

Le programme a été établi par le gouvernement canadien à titre de cadeau à la Reine à l'occasion de son voyage au Canada lors de son Jubilé d'argent, en octobre 1977. A ce moment-là, le premier ministre annonçait l'établissement d'un fonds de dotation de \$300 000 dont le revenu servirait à financer des bourses sur une base annuelle.

Le programme de bourses est administré par l'Association des universités et collèges de Canada (AUCC) pour le compte du Secrétariat d'État. Chaque université canadienne est invitée à désigner annuellement un candidat à la bourse. Les quatre gagnants sont choisis parmi les étudiants désignés par les universités, par un Comité de sélection de l'AUCC.

Exercice militaire en Méditerranée

Les Forces canadiennes ont participé à l'exercice annuel *Dawn Patrol 80*, exercice naval, terrestre et aérien qui s'est déroulé en Méditerranée du 5 au 17 mai.

Dawn Patrol permet aux forces navales et aériennes de s'entraîner au cours d'opérations amphibies en Méditerranée et lors d'opérations visant à protéger les voies maritimes de communication.

Le groupe canadien d'intervention, placé sous le commandement du capitaine D.N. McGillivray, comprenait les destroyers porte-hélicoptères *Athabaskan* et *Huron* et le ravitailleur *Protecteur*. Participaient aussi à l'exercice, le sous-marin *Okanagan*, sous contrôle britannique, et l'*Annapolis* de la Force navale permanente de l'Atlantique.

Sept autres pays de l'OTAN ont pris part à l'exercice; ce sont: les États-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la Turquie. De plus, bien qu'elle ne fasse pas partie de la structure militaire de l'OTAN, la France a, comme par le passé, désigné des forces pour participer à cet exercice.

Conseil consultatif en droit pénal

La première réunion du nouveau Conseil consultatif en droit pénal de la Commission de réforme du droit du Canada, s'est tenue le 29 mai à Ottawa. Les questions abordées ont touché la responsabilité et les moyens généraux de défense dans le Code criminel.

Le Conseil, composé de sept éminents juristes canadiens, rencontrera les membres de la Commission quatre fois par an afin de discuter de l'orientation de la recherche en droit pénal et de donner des opinions et des conseils sur certains problèmes relatifs à cette matière.

Dans son discours de bienvenue, le président de la Commission, M. Francis C. Muldoon, a déclaré, en parlant des membres du Conseil: "Leurs conseils permettront de guider la Commission, tout en fournissant un apport pratique à ses efforts de création d'un Code criminel véritablement canadien, dans sa conception comme dans son application".

Dispositifs émettant des radiations

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Mme Monique Bégin, a présenté, récemment, un projet de loi modifiant la loi sur les dispositifs émettant des radiations.

Cette loi avait été adoptée en 1972 pour réglementer l'importation, la vente ou la location de dispositifs, tels que les récepteurs de télévision, le matériel dentaire à rayons X, les fours à micro-ondes, les dispositifs à rayons X pour l'inspection des bagages et les dispositifs laser.

Les modifications visent à renforcer la loi par les mesures suivantes:

- élargissement de la surveillance des dispositifs pour lesquels des normes n'ont pas été prescrites et qui peuvent être défectueux ou qui risquent de porter atteinte à la santé de l'utilisateur. Le projet de loi interdit l'importation, la vente ou la location de tout dispositif émettant des radiations qui risquent d'entraîner des blessures d'ordre génétique ou personnel, l'altération de la santé ou le décès par irradiation;
- interdiction d'une publicité ou d'un étiquetage mensongers ou trompeurs;
- élargissement de la surveillance des dispositifs pour lesquels les normes s'appliquent au moment de la vente, de l'importation ou de la location.